DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Téléphonique

du Samedi 20 Septembre 2025 à Chauny

Président : Mr IBATICI Cédric.

Membres : Mme PORTAS Aurélie.

MM. - BLONDELLE Dominique - MINETTE Laurent – SANGUINETTE Jean Luc – SCHELLEBROODT Gérald

Assiste à la réunion : Mme GOGUILLON Céline.

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

RECLAMATION D'APRES MATCH

N° 51497.1 – ES SEQUEHART / FC GOUY du 15/09/25 comptant pour le Challenge Jean Marie Froment

La Commission,

- Après examen du dossier,
- Constate la participation du joueur DERMONT Lenny (joueur muté)
- Ce joueur ne pouvait pas participer à la rencontre de ce jour, le club du FC GOUY étant en 4ème année d'infraction

Décide :

- De donner la rencontre perdue au FC GOUY, pour qualifier l'ES SEQUEHART sur le score de 3 buts à 0.
- De rembourser l'ES SEQUEHART et de porter les droits au compte du club fautif : FC GOUY

Le Président : **Cédric IBATICI**
La Secrétaire : Céline GOGUILLON